

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 21 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 15 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 15 juin 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT (à partir du point 2), Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

### Ont donné pouvoir :

- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir Nathalie BOUILLARD
- Pascal DALIGAUT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
- Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210621-21\_03442-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2021  
Date de réception préfecture : 30/06/2021

### Absents excusés :

- Flavien DELÈTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1-1
- en exercice : 29	- pour : 25	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 20	- contre : 0	30 juin 2021
- votants : 25	- abstention : 0	Publication le 30 juin 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/048 – Modification du tableau des effectifs : Créations d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives et d'un poste de rédacteur, suppression d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il y a lieu de créer ces emplois pour nécessité de service,

Il est exposé que des mouvements de personnels nécessitent deux modifications de postes. Il s'agit d'un agent pour le centre aquatique et d'un poste pour la comptabilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- CREE un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- CREE un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- SUPPRIME un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 30 juin 2021
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

Extrait certifié conforme,

à Condé-en-Normandie, le 21 juin 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

